

Inscriptions scolaires



Informations sur les modalités pour les inscriptions scolaires.

Inscriptions scolaire - année 2022-2023

Pour la rentrée de septembre 2022, les inscriptions scolaires se déroulent du 21 février au 4 mars 2022.

Pour les inscriptions en élémentaire (CP), les demandes simples peuvent se faire sur [l'Espace citoyen](#).

Pour les inscriptions en maternelle, les demandes de famille ne vivant pas à Grand Quevilly, les demandes de dérogation hors secteur et pour les parents séparés, un dossier est à récupérer auprès de l'Accueil Enfance Famille.

[Retrouvez ici la fiche d'information aux familles](#)

Documents à fournir

- le livret de famille (ou acte de naissance),
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'énergie ou de fournisseur Internet...), en cas d'hébergement par un tiers : une attestation sur l'honneur de sa part ainsi qu'un justificatif de domicile
- le carnet de santé
- le numéro d'allocataire CAF ou autre régime
- en cas de divorce ou séparation : copie du jugement indiquant les modalités de garde de l'enfant
- pour toute inscription à la restauration scolaire, accueil ludoéducatif ou centre de loisirs pour l'année scolaire 2022, fournir l'attestation du quotient familial CAF (du mois de juillet et à partir du 31 décembre 2022, celle du mois de janvier).

Horaires

L'Accueil enfance famille allonge ses horaires pendant la période d'inscription scolaire :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 17h45 et le premier samedi de la période d'inscription (26 février 2022) de 9h à 12h.

En dehors de la période d'inscription, les horaires sont les suivants : lundi et mercredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h, mardi et jeudi de 8h45 à 12h et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h à 16h30.

Plus d'informations auprès de l'Accueil enfance famille au 02.35.68.99.04 et sur aef@grandquevilly.fr

contact

Accueil Enfance Famille

Coordonnées :

- 02 35 68 99 04
- aef@grandquevilly.fr
- Esplanade Tony Larue